

COMMISSARIAT  
GENERAL AU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

Centre de ressources  
CRDD

## *Bibliographies du CRDD*

# **Agenda+21, reconnu innovation publique**

Février 2015

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Cette bibliographie est composée de références datant de 2010 à 2015. Pour les références plus anciennes (comportant des documents constitutifs des Agendas 21) se référer à la bibliographie « L'Agenda 21 local » de 2010 disponible à cette adresse : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ressources-thematiques,17329.html>

Les documents présentés dans cette bibliographie sont consultables au CRDD.

---

#### **CRDD – Centre de ressources du Développement durable**

Commissariat général au Développement durable  
Tour Séquoia 21.19  
92055 La Défense cedex  
Tél. 01 40 81 17 93

[crdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:crdd@developpement-durable.gouv.fr)

Ouvert de 9h à 17h30

**Site et base de données (75 000 références) :**

[www.crdd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.crdd.developpement-durable.gouv.fr)

## I – Sites Internet

**Ministère de l'Ecologie – Agenda 21 et projets territoriaux de développement durable  
Comprendre l'Agenda 21 local, reconnaissance, outils, colloques**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Agenda-21-et-projets-territoriaux-.html>

**Site portail des démarches Agenda 21 en France**

<http://www.agenda21france.org/>

**Portail du développement territorial**

<http://www.projetdeterritoire.com/>

**Alterre Bourgogne - Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable**

<http://www.alterre-bourgogne.org/article.php?laref=1>

**ARENE Ile-de-France - Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies**

<http://www.areneidf.org/page-th%C3%A9matique/accompagner-les-projets-de-territoires>

**ARPE Midi Pyrénées – Agence régionale pour l'environnement**

[www.arpe-mip.com/](http://www.arpe-mip.com/)

**ARPE PACA – Agence régionale pour l'environnement**

[www.arpe-paca.org/](http://www.arpe-paca.org/)

**CERDD Nord-Pas-de-Calais – Centre ressources du développement durable**

<http://www.cerdd.org/-territoires-a21>

**Rhônealpenénergie Environnement – Agence de l'énergie et de l'environnement**

<http://www.raee.org/>

## II – Ouvrages, études et rapports

21859

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Délégation au développement durable

**Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.-  
134 p.**

**Synthèse.- 27 p.**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-transition.42127.html>

Paris, Ministère de l'écologie, 2015 - index, lexique, schémas

*S'appuyant sur la dynamique de la loi de transition énergétique, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 en fixant le nouveau cap en matière de développement durable. Elle assure la cohérence de l'action publique et facilite l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux et des solutions à apporter. Elle repose sur trois piliers :*

- définir une vision à l'horizon 2020 (axes 1-3),
- transformer le modèle économique et social pour la croissance verte (axes 4-6),
- favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous (axes 7-9).

*Pour les Agendas 21, voir l'axe 1 : développer des territoires durables et résilients et l'axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles.*

- 21774 MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, DREAL Pays de la Loire, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur  
**Les Agendas 21 de demain. Fédérer, mobiliser, accompagner, pour une société plus durable. Colloque national, 4 décembre 2014, Paris.**  
 A - Les Agendas 21, leviers de la croissance verte.- 8 p.  
 B - Groupes de travail +21. Processus de design de l'Agenda 21. 20 cartes.  
 C - Articulation et cohérence des politiques publiques. Atelier régional Pays de la Loire. Contribution régionale au colloque national.- 20 p.  
 D - Articulation des politiques publiques avec les démarches territoriales de développement durable. Atelier régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Contribution régionale à la réflexion sur les agendas 21 de demain.- 4 p.  
 E - Contribution régionale sur les Agendas 21 de demain. Comité régional des Agendas 21 du Languedoc-Roussillon.- 13 p.  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-Agendas-21-de-demain-Colloque.html>  
 Paris, Ministère de l'écologie, 2014 - graph., cartes
- 21823 MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, COMITE D'ANIMATION TERRITOIRE DURABLE ET ECOLOGIE INDUSTRIELLE  
 DURET (B), VALLUIS (C), BLAVOT (C), COQUELIN (S)  
**Ecologie industrielle et territoriale : le guide pour agir dans les territoires.**  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ecologie-industrielle-et.41881.html>  
 Paris, Ministère de l'écologie, 2014 - 208 p., web, bibliogr., tabl., schémas  
*Références*  
*L'écologie industrielle et territoriale (EIT) répond à l'enjeu de transition écologique des territoires par son approche innovante, systémique et transversale d'optimisation des flux de matières (eau, énergie, déchets).*  
*Le Comité d'Animation Territoire durable et Écologie Industrielle (CATEI) réunissant ministères, collectivités locales, associations et entreprises, a co-construit avec les acteurs de terrain un guide méthodologique pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de projets d'EIT.*  
*Ce guide donne des informations et conseils pour initier, mettre en place, développer et pérenniser des démarches d'EIT sur les territoires, en coordination étroite avec les projets stratégiques de développement durable menés par les acteurs publics locaux, et notamment les Agendas 21.*
- 21428 MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Service de l'observation et des statistiques, DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ATTRACTIVITE REGIONALE  
 MORVAN (H), FIRDION (L)  
**Des indicateurs de développement durable pour les territoires.**  
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2113/1346/indicateurs-developpement-durable-territoires-1.html>  
 Paris, Ministère de l'écologie, 2014 - 110 p., cartes, lexique, web  
*Repères CGDD*  
*Pour répondre aux enjeux de développement durable et permettre aux acteurs publics de les décliner localement, le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) ont construit un référentiel d'indicateurs de développement durable territoriaux.*  
*Ce "Repères" fournit la dernière mise à jour de chaque indicateur, présenté avec une brève analyse. Le thème « bonne gouvernance » évoque notamment les Agendas 21 et le développement territorial durable.*
- 18386 OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 LOCAUX ET PRATIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
**Panorama des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable en France.**  
[http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0067424&n=1&q=\(+cote:|18386|\)&](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0067424&n=1&q=(+cote:|18386|)&)  
 Paris, Observatoire national des Agendas 21, 2013 - 9 p., graph., cartes  
*Ce panorama présente une analyse quantitative et qualitative des démarches territoriales de développement durable engagées en France, qui s'appuie sur les informations de la banque de données de l'Observatoire national des agendas 21.*

*La brochure 2013 est le fruit de travaux prospectifs sur la préfiguration de l'agenda 21 et les évolutions du contexte des territoires à l'horizon 2032. Elle revient sur la Conférence de Rio+20 et met en avant les expériences des régions Limousin, Ile-de-France et du Conseil général de la Martinique.*

- 21763 OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 LOCAUX ET PRATIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
LAPIERRE (C)  
**Investir, épargner et produire durablement : les territoires relèvent le défi. Repères pour l'action.**  
<http://www.association4d.org/?p=1703>  
Paris, Observatoire national des Agendas 21, 2014 - 112 p.  
*Cahiers de l'observatoire (Les) N° 7*

*Ce cahier, inspiré par les multiples initiatives des territoires, poursuit trois objectifs :*

- *décrypter les enjeux d'une économie territoriale durable ;*
- *outiller les acteurs par l'analyse des bonnes pratiques autour des fonctions économiques que sont économiser, financer et consommer ;*
- *tracer des perspectives et établir des recommandations pour l'action publique des collectivités territoriales.*

- 21356 OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 LOCAUX ET PRATIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSOCIATION 4D  
**Investir, épargner et produire durablement, les territoires relèvent le défi.**  
**A - Présentation du thème. Septembre 2013.- 15 p.**  
**B - Fiches bonnes pratiques. Ressources documentaires. Octobre 2013.- 49 p.**  
Paris, 4 D, 2013

*Publiées dans le cadre d'un atelier de l'Observatoire des Agendas 21 locaux, ces fiches mettent en lumière six exemples de pratiques innovantes pour financer des projets de développement durable de différents territoires :*

- *Grand Nancy : mutualisation des certificats d'économie d'énergie ;*
- *Pays de la Loire : financer l'économie locale grâce à l'épargne des habitants, l'épargne obligatoire ;*
- *Les Haut-Prés : d'un projet environnemental à une démarche de développement durable ;*
- *Mené : un territoire 100 % énergies renouvelables, les innovations administratives et financières ;*
- *Valenciennes : l'Hôtel de ville chauffé par les eaux usées de la ville ;*
- *Vannes agglo : l'opération Renov'ee, un guichet unique pour la rénovation de l'habitat.*

*Voir aussi cote 21763, n° 7 des Cahiers de l'observatoire national sur la même thématique.*

- 20886 MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable  
**Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux.**  
**A - Cadre de référence.- 32 p.**  
**B - Les acteurs locaux et leurs projets territoriaux de développement durable - Éléments de démarches et pistes pour l'action.- 162 p.**  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Projets-territoriaux-de.27152.html>  
Paris, Ministère de l'écologie, 2013

*La mise en œuvre du développement durable à l'échelle des collectivités territoriales et de leurs groupements passe souvent par la réalisation d'un «Agenda 21 local», programme d'action déclinant, au niveau du territoire, l'Agenda 21 adopté par les pays réunis à la Conférence de Rio en 1992.*

*Le premier document propose un cadre de référence pour aider à la mise en place de ces projets. Il définit le projet territorial de développement durable et ses finalités et précise les éléments de la démarche.*

*Le second document est composé de trois parties : une première relative à la gouvernance d'une démarche de développement durable territoriale, une deuxième qui vise l'exemplarité de la collectivité territoriale et une troisième qui s'organise autour de dix thèmes d'action publique.*

- 20299 ETD - CENTRE DE RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, ASSOCIATION 4D, MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, STRATEGIC DESIGN SCENARIO  
**Penser les Agendas 21 de nouvelles générations ou comment construire les politiques territoriales de développement durable de demain.**  
**Rapport final du Groupe de prospective "Rio+20 et après : le futur des Agendas 21".**  
<http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Decouvrir-Etd/L-age-adulte-de-l-agenda-21>  
 Paris, ETD, 2012 - 35 p.
- Lancés en 1992 lors du sommet de Rio, les premiers agendas 21 ont aujourd'hui 20 ans. Loin d'avoir toujours démontré leur efficacité, ces agendas 21 locaux, plans d'action imaginés puis mis en œuvre par les collectivités locales pour répondre aux enjeux du 21e siècle, témoignent du temps que nécessite l'émergence d'un développement durable. 20 ans après, assiste-t-on au temps de la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement ? Ce rapport, fruit d'un travail de recherche prospectif rassemblant collectivités, prospectivistes et acteurs ressources, imagine les perspectives d'évolution des agendas 21 dans les prochaines années et préfigure ce que pourrait ou devrait être un agenda 21 en 2032.*
- 20406 DREAL Bretagne, COMITE REGIONAL AGENDA 21 BRETAGNE, RESEAU CONSEIL EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
**Le diagnostic de l'agenda 21 local. Comment faire ?**  
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/guide-methodologique-le-diagnostic-a1557.html>  
 Rennes, DREAL, 2012 - 38 p., ann., bibliogr.
- Ce guide propose de développer une méthode de travail propre à l'élaboration du diagnostic de l'Agenda 21. Il se compose d'une description étape par étape de cette méthode complétée par neuf fiches méthodologiques qui ciblent plus spécifiquement des outils et pratiques facilement mobilisables par les petites collectivités.*
- 20486 OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 LOCAUX ET PRATIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
 ERMISSE (L), AUZONNE (T), BRAILLON (C)  
**Agenda 21 et participation. La voix de tous sur la voie de l'intérêt général. Repères pour l'action.**  
<http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Temis/0077/Temis-0077292/20486.pdf>  
 Paris, Observatoire national des Agendas 21, 2012 - 107 p., bibliogr.  
*Cahiers de l'observatoire (Les) N° 6*
- L'Observatoire national des agendas 21 publie ce cahier en réponse aux préoccupations des collectivités et pour conclure sa réflexion sur la philosophie et les pratiques de participation dans les agendas 21 locaux. Construit autour des enseignements des collectivités, il donne des éléments clés pour construire, animer et mettre en œuvre un projet territorial de développement durable en s'appuyant sur la participation de l'ensemble de la société civile.*
- 20572 CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
 LEVY (C), KEGELART (JJ), FOCRET (M)  
**Audit des synergies et convergences des démarches traitant de la conception durable des territoires à différentes échelles. Rapport du CGEDD n° 008372-01.**  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000013/index.shtml>  
 Paris, Ministère de l'écologie, 2012 - 95 p., ann., bibliogr.
- Depuis une dizaine d'années, l'État, les collectivités territoriales ou des structures privées ont initié un nombre croissant de "démarches territoires durables", auxquelles sont associés des référentiels, labels, guides et réseaux d'échanges de bonnes pratiques. Le paysage actuel se caractérise par un foisonnement qui rend nécessaire une amélioration de la lisibilité globale. Après avoir identifié les principales démarches françaises et internationales, à toutes les échelles territoriales, suffisamment abouties pour avoir donné lieu à la production de référentiels, le rapport analyse les forces et faiblesses de l'expérience française. Il propose des pistes d'action pour assurer la cohérence des référentiels dans le double objectif d'améliorer leur lisibilité en interne comme à l'international et de pérenniser le savoir-faire français.*

*Cinq axes de progrès sont formulés, portant notamment sur un recentrage plus opérationnel des démarches et des référentiels associés ; la définition d'indicateurs de base communs ; la mise en place d'un groupe de travail pour établir une feuille de route stratégique et un plan d'action coordonnée en 2013.*

20612

CARLIER (B)

**Les Agendas 21, outils de développement durable.**

Voiron, Territorial éditions, 2012 - 188 p., ann., schémas

*Dossier d'experts*

*Les Agendas 21 représentent la déclinaison opérationnelle des principes du développement durable à l'échelle territoriale, autour d'objectifs précis et de programmes d'actions alliant long terme et court terme, dans le cadre d'un processus participatif mobilisant les citoyens. Pour rendre accessible cette démarche à tout territoire, ce guide rappelle les fondements juridiques du développement durable en France, propose des méthodes pour réussir son Agenda 21 local et mettre en place une démarche projet et dresse un panorama d'expériences représentatives en France.*

18842

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

BARDOU (M)

**De la stratégie à l'évaluation : des clés pour réussir un Agenda 21 local. Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable.**<http://www.developpement-durable.gouv.fr/De-la-strategie-a-l-evaluation-des.html>

Paris, Ministère de l'écologie, 2011 – 42 p., tabl.

*Références*

*Outil destiné aux collectivités engagées dans un projet de développement durable de leur territoire, ce référentiel a pour objet de les aider à mettre en valeur, grâce à une démarche d'évaluation stratégique, la plus-value apportée par l'agenda 21, sa capacité à transformer le territoire et à faire évoluer les pratiques des acteurs impliqués (élus et agents de la collectivité, partenaires économiques, associatifs, institutionnels, habitants et usagers du territoire).*

17865

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

**Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux reconnus.****Appel à reconnaissance 5ème session.**[http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0065030&n=1&q=\(+cote:|17865|\)&](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0065030&n=1&q=(+cote:|17865|)&)

Paris, Ministère de l'écologie, 2011 – 117 p., cartes, ann., lexique

*Références*

*Le ministère de l'Ecologie a lancé depuis 2006 un appel à reconnaissance, afin de valoriser les projets territoriaux de développement durable répondant à un cadre de référence national. Chaque session présente une trentaine de projets qui répondent aux cinq finalités du développement durable et à une démarche rigoureuse, concernant l'essentiel des politiques de la collectivité et assurée d'une mise en œuvre effective.*

*Pour chaque collectivité territoriale (commune, ville, structure intercommunale, pays, département ou région) sont décrits le contexte et la démarche du projet, le regard des experts et des exemples d'actions.*

19337

MUIS (AS)

**L'application territoriale du développement durable. De la stratégie à l'action.**

Paris, Berger Levrault, 2011 - 176 p., tabl., index, ann., schémas, bibliogr.

*Pratiques locales*

*Cet ouvrage fournit les clés pour "faire" du développement durable simplement. Il rappelle les fondamentaux, insiste sur la cohérence territoriale et recommande pour chaque étape l'évaluation des programmes et des actions, exercice indispensable à la durabilité. Il précise ce qu'il convient de faire (mettre en œuvre la transversalité, la participation, la coopération territoriale) et de ne pas faire (les points de vigilance, les mauvais exemples, les pièges à éviter). Il propose des conseils, des grilles de questionnement à construire avec tous les acteurs du projet et un atelier d'auto-évaluation.*



- 21641 OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 LOCAUX ET PRATIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
**Démocratie participative et agenda 21 : combinaison réussie pour des territoires durables. Note de problématique de l'Observatoire.**  
[http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0080940&n=1&q=\(+cote:|21641|\)&](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0080940&n=1&q=(+cote:|21641|)&)  
 Paris, Observatoire national des Agendas 21, 2011 - 27 p., ann.
- 19191 ETD - CENTRE DE RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
**Volet social des agendas 21 et compétences des collectivités.**  
<http://projetdeterritoire.com/index.php/Nos-publications/Notes-d-Etd/Volet-social-des-Agendas-21-et-competences-des-collectivites>  
 Paris, ETD, 2011 - 34 p.  
*Notes d'ETD (Les)*  
*Ce travail a été conduit à partir de données provenant de l'analyse des Agendas 21 locaux reconnus par le ministère de l'écologie au cours de quatre dernières sessions (de 2006 à 2009). Il repose sur les éléments de méthode suivants :*  
 - une analyse des documents communiqués par les collectivités dans le cadre de leur candidature à l'appel à reconnaissance ;  
 - une approche qualitative, centrée sur l'identification des grandes tendances dans les politiques menées par les collectivités et leurs groupements ;  
 - une définition large de l'intervention dans le champ social, prenant en compte l'action sociale au sens strict, mais également les actions dans d'autres domaines qui concourent à la lutte contre l'exclusion et pour la cohésion sociale ;  
 - le repérage des bonnes pratiques et des innovations.
- 19303 OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 LOCAUX ET PRATIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
**Sociétés en transition, risques sociaux. Réaffirmer les priorités sociales du développement durable. Repères pour l'action.**  
[http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0070496&n=1&q=\(+cote:|19303|\)&](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0070496&n=1&q=(+cote:|19303|)&)  
 Paris, Observatoire national des Agendas 21, 2011 - 128 p., ann.  
*Cahiers de l'observatoire (Les) N° 5*  
*Quelle place pour la "composante sociale" dans les pratiques territoriales de développement durable ? Quel est l'état des pratiques et quelles orientations peut-on dégager dans les années à venir ? Quelles sont les modalités d'action pour mettre l'humain au coeur des pratiques de développement durable ? Ce cahier - fruit des travaux de l'Atelier de l'Observatoire qui s'est déroulé à Lille en novembre 2010 - apporte des éléments de réponse à ces questions en s'appuyant sur l'étude des pratiques, les rencontres d'experts ainsi que sur les nombreuses expériences sur la cohésion sociale conduites par des opérateurs des agendas 21 et de l'action sociale.*
- 19251 OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 LOCAUX ET PRATIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
**L'agenda 21 outil de la cohésion sociale dans une démarche de développement durable. Analyse du volet social des agendas 21 locaux.**  
[http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0070179&n=1&q=\(+cote:|19251|\)&](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0070179&n=1&q=(+cote:|19251|)&)  
 Paris, Observatoire national des Agendas 21, 2010 - 30 p., ann., tabl., graph.  
*L'Observatoire a analysé, sur la base d'un premier panel de 221 collectivités, la prise en compte de la question sociale dans les agendas 21 locaux. Il a ensuite approfondi l'enquête auprès d'un panel de 13 collectivités afin de mieux comprendre quels types d'actions sont mis en oeuvre et sur quels outils les collectivités territoriales peuvent s'appuyer. Les premiers éléments de réponse à ces enquêtes sont présentés dans ce document.*



- 18880 SCHNEIDER (L)  
**Le développement durable territorial. 100 questions pour comprendre et agir.**  
 La Plaine Saint Denis, AFNOR, 2010 - 159 p., schémas, bibliogr.  
*Comment les décideurs des collectivités peuvent-ils intégrer le développement durable dans leurs politiques territoriales ? Quels sont les outils et les aides disponibles ? Quelle méthode adopter pour réussir et progresser ? Dans cet ouvrage, l'auteur propose un référentiel initial où le développement durable est considéré comme le pivot de l'ensemble des décisions pour mieux comprendre et mieux gérer le territoire.*
- 18883 COMITE 21, ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE, BMJ RATINGS  
 DESCOS (A), JOLIVET (P)  
**Le développement durable dans les grandes villes et agglomérations en 2010.**  
[http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0067852&n=1&q=\(+cote:|18883|\)&](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0067852&n=1&q=(+cote:|18883|)&)  
 Paris, BMJ Ratings, 2010 - 64 p., graph., cartes  
*Cette étude dresse un état des lieux sur la prise en compte des enjeux du développement durable dans les politiques conduites dans les métropoles régionales. Elle recense les pratiques innovantes et exemplaires dans cinq domaines : gouvernance, environnement, cohésion sociale, développement économique, aménagement de l'espace et du bâti. Les principaux enseignements portent sur les actions locales prévues par la loi Grenelle 2 et notamment sur les politiques énergétiques territoriales.*
- 19442 MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE  
 Groupe de travail Europe et information statistique, CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
**Les actes de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - Mercredi 20 janvier 2010.**  
[http://www.developpement-durable.gouv.fr/Indicateurs-du-developpement\\_14064.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Indicateurs-du-developpement_14064.html)  
 Paris, Ministère de l'écologie, 2010 - 114 p., graph., ann.  
*Cette conférence a pour objectif de disposer en 2010 des indicateurs de développement durable à l'échelle nationale, associés à la stratégie nationale de développement durable afin d'offrir un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs privés et publics, en cohérence avec la stratégie des instances européennes et des engagements internationaux de la France.  
 Un chapitre est tout particulièrement consacré au référentiel d'évaluation des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux (pp. 45-50).*

### III – Plaquettes et articles de presse

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable  
**Bien-être, coresponsabilité, développement durable des territoires : des valeurs communes pour agir.**  
 CGDD plaquette, p. 1-4, schémas - 01/12/2014

**Comment réinventer les Agendas 21 ?**  
 Environnement Magazine n° 1731, p. 39-45 - 01/10/2014

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable  
PACHOD (B), DUCHON (R)

**Mobilité durable : favoriser la pratique du vélo grâce aux démarches territoriales de développement durable.**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mobilite-durable-favoriser-la.html>

Point sur - Economie et évaluation - Développement durable n° 178, p. 1-4, graph. - 01/12/2013

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable  
FOURNIS (S)

**Les agendas 21 locaux et projets territoriaux de développement durable. Pour des territoires et des villes durables. Décembre 2013.**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-agendas-21-locaux-et-projets,25001.html>

CGDD plaquette, p. 1-4 - 01/12/2013

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, CGDD Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable  
CARLIER (AL), FOURNIS (S)

**Coopération décentralisée et agenda 21 local : deux démarches en synergie au service du développement durable des territoires.**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cooperation-decentralisee-et.html>

Point sur - Economie et évaluation - Développement durable n° 146, p. 1-4 - 01/10/2012

**Dossier. Rio+20 : l'âge adulte de l'Agenda 21 ?**

T comme territoires n° 5, p. p. 20-43 - 01/06/2012